



Circuit du Québec 2026

Étape N°3

INSTRUCTIONS DE COURSE

Du 8 au 9 août 2026

Écovoile Baie-des-Chaleurs, Carleton-sur-mer, Québec

Autorité organisatrice : Fédération de Voile du Québec et Écovoile Baie-des-Chaleurs

1. RÈGLES

- 1.1 La régata sera régie par les règles telles que définies dans les Règles de course à la voile.
- 1.2 En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.
- 1.3 Les ILCA 4 et ILCA 6 seront considérés comme une seule classe. Les participants peuvent changer de gréements au cours de l'événement. Cependant, les deux voiles doivent obligatoirement porter le même numéro de voile, soit celui soumis à l'inscription.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

- 2.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel situé dans les fenêtres du bâtiment principal de l'école de voile, situé au 499 boul. Perron.

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 3.1 Toute modification aux Instructions de Courses, sera affichée avant 08h00 le jour même de son entrée en vigueur.
- 3.2 Toute modification à l'horaire des courses sera affichée avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

4. SIGNAUX FAITS À TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre seront envoyés à partir du site principal d'Écovoile.
- 4.2 Lorsque le pavillon AP est hissé au mât, le signal d'attention «1 minute » est remplacé par « non moins que 30 minutes ». Les bateaux ne peuvent quitter l'aire de mise à sec lorsque le pavillon AP est hissé.

5. PROGRAMME DES COURSES

- 5.1 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est 9h00
- 5.2 Pour prévenir les bateaux qu'une autre course ou séquence de course va bientôt commencer, un pavillon orange sera levé avec un signal sonore au moins cinq



- minutes avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 5.3 La dernière journée de course, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h00.

6. PAVILLONS DE CLASSE

<i>Classe</i>	<i>Pavillon de classe</i>	<i>Zone de course</i>
Optimist flotte verte	Logo sur fond blanc	B
Optimist	Logo sur fond blanc	B
ILCA	Logo sur fond blanc	A
420	Logo sur fond blanc	A

7. ZONE DE COURSE

Les zones de course sont situées sur la baie, en face d'Écovoile Baie-des-Chaleurs.

8. LE PARCOURS

- 8.1 Les schémas dans l'annexe A montrent les parcours, incluant les angles approximatifs entre les sections de parcours, l'ordre dans lequel les bouées doivent être passées, et le côté duquel chaque bouée doit être laissée ainsi que le nombre de tours à réaliser

9. LES MARQUES

- 9.1 Les bouées du parcours seront des cylindres, orange pour les Optimist et jaune pour les ILCA et 420
- 9.2 La bouée de départ sera longue et orange
- 9.3 La bouée d'arrivée sera ronde et verte
- 9.4 Les bouées de la gate seront cylindriques et blanches
- 9.5 Si une marque est remplacée, la nouvelle bouée sera déterminée au plus tard à la réunion des barreurs

10. LE DÉPART

- 10.1 La ligne de départ sera entre le drapeau orange sur le bateau comité (sur le mât principal) et la bouée de départ orange
- 10.2 Les classes Optimist et Flotte verte feront des départs simultanés.
- 10.2 Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ. (DP)
- 10.3 Un bateau qui ne prend pas de départ au plus tard 5 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction. Ceci modifie la règle A5.

11. CHANGEMENT DE BORD SUIVANT DU PARCOURS

Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course posera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et retirera la marque originale dès que possible. Dans le cas où la nouvelle marque doit être déplacée, la marque originale sera réutilisée.



12. L'ARRIVÉE

12.1 La ligne d'arrivée sera: Entre le drapeau orange sur le mât du bateau comité et la bouée verte de l'arrivée.

13. TEMPS LIMITES

- 13.1 Le temps limite est de 1h et le temps visé sera de 40 minutes.
- 13.2 Les bateaux manquant à finir dans un délai de 20 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF sans instruction. Ceci modifie les règles 35, A5.1 et A5.2.
- 13.3 Le non-respect du temps visé ne constitue pas un motif de réparation. Cela modifie la règle 61.

14. RÉCLAMATION ET DEMANDES DE RÉPARATION

- 14.1 Les réclamations doivent être déposées dans un temps limite de 60 minutes après le signal d'arrivée du bateau comité au port suite à la dernière course de la journée, ou le comité de course signale qu'il n'y a plus de course pour la journée.
- 14.2 L'avis des audiences sera affiché sur le tableau d'affichage 10 minutes après l'heure limite de déposition des réclamations. L'ordre de passage des athlètes impliqués et leurs témoins. Les audiences seront tenues dans la salle des réclamations situé au bureau de l'officielle de course.
- 14.3 Si le comité de course, le comité technique ou le jury à l'intention de réclamer contre un bateau, il le fera via le tableau des réclamations 61.1(b)

15. CLASSEMENT

- 15.1 Quand moins de 5 courses ont été courues, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses points dans toutes les courses
- 15.2 Quand 5 courses et plus ont été courues, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses points dans toutes les courses en retirant son plus mauvais pointage
- 15.3 Pour le classement du Circuit du Québec, toutes les étapes compteront avec le système de pondération

16. REMPLACEMENT D'UN PARTICIPANT

{DP}Le remplacement d'un participant n'est pas permis sans l'autorisation écrite de l'officiel de course.

17. VÉRIFICATIONS ET MESURAGES

Un bateau ou l'équipement d'un participant pourra être vérifié à tout moment afin de vérifier s'il est en conformité avec les règles de classes et les Instructions de Courses.

18. BATEAUX D'OFFICIELS ET DE SUPPORT



- 18.1 Les juges arboreront un drapeau blanc
- 18.2 Les bateaux d'officiels arboreront un drapeau orange.
- 18.3 Les directeurs d'équipe, les entraîneurs et autres personnes supportant les participants, doivent se tenir à l'écart des zones où les bateaux sont en courses, à compter du signal préparatoire de la première classe à prendre le départ, jusqu'à ce que tous les bateaux de toutes les classes aient terminés leur course, ou que le Comité de Course ait fait un Rappel Général, ou une annulation. (DP)

19. RÈGLES DE SÉCURITÉ

- 19.1 Les concurrents doivent porter un gilet de sauvetage approuvé par les autorités nationales en tout temps lorsqu'ils sont sur l'eau
- 19.2 Tous les voiliers doivent s'enregistrer en sortant et en revenant à terre auprès de Charlie Parent qui se tiendra sur le bateau comité. (DP)
- 19.3 Un bateau qui se retire de la course doit informer le comité de course aussi tôt que possible. (DP)

20. LES PRIX

Des prix seront attribués aux concurrents de chaque classe dans la régata à l'exception de la flotte verte d'Optimist. (Tous les participants de la flotte verte recevront un prix de participation).

21. DÉCISION DE COURIR

La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. (Voir la règle 4 des RCV. « Décision de courir »). Les autorités organisatrices de cette régata n'accepteront aucune responsabilité pour les dommages matériels ou des blessures, ou une mortalité, avant, pendant ou après cette régata.

22. ASSURANCES

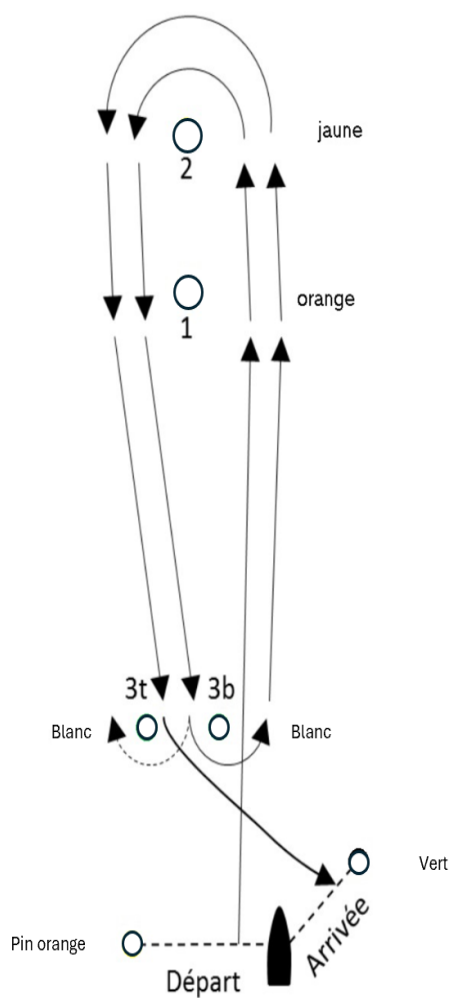
Chacun des participants doit être assuré avec une assurance admettant les tierces parties avec une couverture minimum de 500,000.00\$ par accident ou l'équivalent.



ANNEXE A ILLUSTRATION DES PARCOURS

Parcours 1 – ILCA et 420

Départ – 2 – 3 (Gate) - 2 – 3 (Gate) - Arrivée



Parcours 2 - Optimist

Départ – 1 – 3 (Gate) - 1 – 3 (Gate) - Arrivée

